

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Association LÉCHAPÉ



Inscriptions

Les cours suivent le calendrier scolaire de la Réunion. L'inscription est valable une saison (début septembre à fin juin). Elle est incessible et nominative.

L'inscription doit se faire dans les 3 premières semaines de participation aux cours.

Les inscriptions à l'année sont prioritaires.

Les inscriptions en cours d'année sont possibles mais pas systématiques en fonction de la période, de l'âge, du niveau de l'élève et des places disponibles. Dans le cas où l'inscription est acceptée, son montant sera calculé au prorata du nombre de séances restantes.

Une inscription partielle en début d'année, motivée par de bonnes raisons, par exemple un déménagement prévu, est possible mais non prioritaire. Le tarif sera alors calculé au prorata de la période au moment de l'inscription.

Les élèves doivent être couverts par une assurance de responsabilité civile. L'association **Léchapé** a souscrit une assurance civile qui couvre les dommages complémentaires pendant les cours proposés.

Tarifs et règlement

Le montant global des cours est défini chaque année et est dû individuellement pour une saison complète sans report possible sur la saison suivante. Le non-règlement des cours à l'avance entraîne l'exclusion de l'élève jusqu'à sa régularisation.

Le règlement se fait à l'année et est payable en une ou plusieurs fois, de septembre à juin. En cas de règlement échelonné, il est obligatoire de donner à l'avance l'ensemble des chèques postdatés que l'association se tient garante d'encaisser au moment voulu. Les paiements en espèces et par virement sont également possibles.

Tout règlement peut faire l'objet d'un reçu à la demande du payeur.

Le tarif solidaire pour les familles (à partir de 2 inscriptions) est lié à l'engagement sur la période entière.

Absences

L'absence aux cours, volontaire ou involontaire, n'entraîne pas de remboursement, même partiel. Toutefois si un problème médical, justifié par un certificat, entraîne une invalidité permanente ou sur une longue période (plus de deux mois), un report de la cotisation sur l'année suivante, ou un remboursement, pourra être envisagé. Le montant sera calculé au prorata de la période, comptée à partir de la date du justificatif médical.

Annulation

Un ou plusieurs cours peuvent être annulés en raison de l'indisponibilité temporaire du professeur ou de la salle, ou en cas de forces majeures (météorologiques, sociales, sanitaires...). Les cours annulés ne seront pas remboursés mais seront reportés dans la mesure du possible. En cas d'arrêt prolongé, une forme de continuité pédagogique pourra être assurée. Un remboursement partiel sera étudié.

En cas d'annulation, **Léchapé** fera tout son possible pour prévenir les élèves dans les meilleurs délais par e-mail (en priorité), par téléphone, ou à défaut par affichage à l'entrée de la salle où se déroule le cours. Il est donc important que chacun ait rempli de manière complète la fiche d'inscription en début de saison. En cas d'absence du professeur, **Léchapé** pourra également prévoir son remplacement par une autre personne compétente pour assurer le cours.

Respect et discipline

Chacun veillera à arriver à l'heure et à avoir un comportement correct vis-à-vis de ses camarades. Le professeur devra être respecté dans ses exigences. Il est interdit de troubler le déroulement normal des cours. Pendant le déroulement du cours, les téléphones doivent être éteints ou mis sur silencieux, et les chewing-gum sont proscrits.

Toutes les décisions du professeur s'imposent aux élèves. En cas de manquement aux règles de discipline, le professeur pourra prononcer immédiatement l'exclusion temporaire de l'élève. **Léchapé** se réserve la possibilité d'exclure de façon définitive un élève qui aurait commis un manquement répété au présent règlement intérieur. Dans ce cas, la cotisation de l'élève restera acquise pleine et entière.

Responsabilité des parents

Les personnes accompagnant les mineurs doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser. Le professeur et l'association **Léchapé** ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des heures de cours de ces derniers à l'intérieur et en dehors de la salle. Il est donc obligatoire que les parents soient présents dès la fin des cours de leurs enfants. Si retard exceptionnel d'un parent, l'enfant devra rester dans l'enceinte de la salle où avait lieu le cours.

Sécurité, pertes ou vols

Toute personne étrangère à un cours de danse ne sera pas admise dans la salle, sauf autorisation donnée par le professeur. Les affaires personnelles des élèves devront être déposées au fond de la salle dans laquelle le cours se déroule. L'association **Léchapé** ne sera pas tenue responsable des pertes ou vols. Les objets trouvés seront ramassés par le professeur qui les rapportera au cours suivant.

Spectacle de fin d'année

Un spectacle rassemblant tous les élèves est organisé chaque année en fin de période. Dès l'annonce des dates du spectacle de fin d'année, les parents et élèves majeurs devront alerter le professeur en cas de non participation.

Pour le bon déroulement de la préparation au spectacle, il est important que chaque élève soit assidu aux cours car il s'agit d'un travail collectif et régulier.

Les répétitions et répétition générale sont obligatoires pour participer au spectacle annuel. Un planning détaillé des répétitions sera transmis quelques semaines avant l'évènement. Les parents sont responsables d'amener et de venir chercher leur(s) enfant(s) sur le lieu du spectacle le jour de la répétition générale et des représentations.

L'achat éventuel de costumes sera effectué par l'association qui fera l'avance des frais engagés, en garantissant une dépense modérée. Chaque participant s'engage par la suite à rembourser le montant de l'achat de son (ou ses) costume(s) à **Léchapé**.

Léchapé loue un théâtre pour l'occasion. De ce fait, les places pour venir assister au spectacle sont payantes.

Informations CNIL et droit à l'image

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Lors de ses activités, **Léchapé** pourra être amené à prendre des photographies ou à filmer les personnes présentes. Il est donc nécessaire de renseigner sur la fiche d'inscription l'autorisation de droit à l'image. Ces images pourront être utilisées à des fins de promotion de nos activités sur tout support ou des fins pédagogiques.

Informations données en cours d'année

Les élèves et parents doivent se montrer très attentifs aux différents courriers de **Léchapé** qui sont diffusés par e-mail. Ces documents contiennent des informations sur les cours et l'organisation des diverses manifestations (stages, spectacles etc.). Il ne pourra pas être reproché à l'association un manque d'information à partir du moment où l'un des supports aura été utilisé.

Acceptation du présent règlement

L'inscription aux cours dispensés par l'association **Léchapé** vaut acceptation du présent règlement intérieur. Celui-ci sera consultable par mail au moment de l'inscription ou sur le site internet de l'association.